

Évaluation de l'efficacité des mesures pour lutter contre les poussières fines

Office fédéral de l'environnement

L'essentiel en bref

Une pollution de l'air élevée causée par la présence de polluants tels que les particules de poussières fines a des conséquences graves pour la santé et l'environnement. Les coûts subséquents pour la seule population suisse sont ainsi estimés à plus de 11 milliards de francs par an. Ces dernières décennies, le pays a réalisé des progrès considérables dans la lutte contre la pollution générale de l'air, mais le chemin vers une qualité de l'air inoffensive est encore long.

L'application des directives de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) se fait sous la houlette de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'exécution de l'OPair conformément à la loi relève largement de la responsabilité des cantons. Dans la présente évaluation, le Contrôle fédéral des finances (CDF) étudie la stratégie, les moyens et les instruments mis en œuvre par la Suisse pour garantir une haute qualité de l'air.

La pollution atmosphérique diminue depuis des années, mais les coûts de mise en œuvre sont très fragmentaires

Il y a environ dix ans, la Suisse s'est engagée à respecter des objectifs de protection de grande envergure en matière de qualité de l'air. Les données mesurées montrent que la pollution de l'air est en constante diminution depuis 40 ans. Malgré ces succès, des efforts sont encore nécessaires pour honorer ces engagements. Concrètement, de nouvelles réductions de 40 % des émissions de gaz primaires et de gaz précurseurs de particules secondaires devront ainsi être réalisées par rapport à l'année de référence 2005.

Une estimation des coûts liés à la mise en œuvre de l'OPair dans le domaine des particules fines n'a été effectuée que pour un petit nombre de mesures, une vue d'ensemble fait défaut. Dans le cadre d'une politique environnementale, avoir des informations techniques étayées pour estimer les coûts est particulièrement importante. Des considérations de coûts permettraient ainsi de mieux identifier et évaluer l'utilité des différentes mesures de politique environnementale. C'est pourquoi le CDF recommande d'aspirer à plus de transparence sur la question des coûts dans le domaine de la protection de l'air.

Il est important de renforcer la mise en œuvre au plan fédéral

La mise en application de l'OPair est une tâche commune à tous les échelons étatiques. L'un des avantages de ce système réside dans le fait que les cantons sont plus à même d'adapter l'exécution de l'OPair aux spécificités locales et aux difficultés propres à chaque situation. Néanmoins, cela implique un important effort de coordination. Cette mise en œuvre décentralisée fait aussi courir le risque de voir des mesures efficaces être reportées ou appliquées de manière hétérogène en raison de divergences d'intérêts entre les cantons et de lacunes en matière d'exécution, liées notamment à la longueur des délais accordés.

Bien que la mise en œuvre actuelle se soit améliorée au fil des années, le CDF considère qu'il reste encore une marge pour mieux faire. Il serait ainsi possible de garantir la mise en œuvre efficace et le bon rapport coût/utilité des mesures définies.

Texte original en allemand